

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 22 mai 2026</b>	<b>N° 2026-163</b>

Convocation du 15 mai 2026

Aujourd'hui vendredi 22 mai 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, Mme Sophie GAUDRU, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.


**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Ludovic BOUSQUET à M. Luc PASCAL  
Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Franck RAYNAL  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
M. Yohann GIACOMETTI à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Yana LANGLOIS à Mme Laurence NAVAILLES  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN  
M. Jacques MANGON à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Olivier CAZAUX  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Stéphane MARI  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à M. Johnny LEBEAUPIN  
Mme Ariane VAN GHELUE à Mme Anne FAHMY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260522-lmc1116506-DE-1-1 Date de télétransmission : 29/05/2026 Date de réception préfecture : 29/05/2026 Publié : 29/05/2026
--

	<b>Conseil du 22 mai 2026</b>	<i>Délibération</i>
	Direction pilotage emploi et dialogue social Service GPEEC	<b>N° 2026-163</b>

---

## Adaptation du tableau des emplois et des effectifs - Décision - Autorisation

---

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Des adaptations doivent être apportées au tableau des emplois et des effectifs tout au long de l'année afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de l'organisation des services, et de l'avancée des différents projets. Ces adaptations consistent en des créations, nettes ou compensées par des suppressions, et des transformations d'emplois permanents.

Tous les postes présentés dans ce rapport sont ouverts aux contractuels sur la base des articles L.332-8 à L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il est rappelé que le recours aux agents contractuels reste dérogatoire et qu'il est utilisé notamment sur les postes en tension, sur lesquels peu ou pas de candidature d'agent titulaire ne sont observées.

Les adaptations proposées dans le cadre de ce rapport ont été présentées à l'avis du comité social territorial le 6 février 2026. Le détail des créations et fermetures de postes est présenté en annexe 1 ; le détail des transformations de postes, induisant un changement de cadre d'emplois, est présenté en annexe 2 ; le détail des contrats de projets créés, prolongés ou terminés est présenté en annexe 3. Les postes sont présentés par cadre d'emplois ; par défaut, ils sont ouverts sur tous les grades du cadre d'emplois.

Les principaux ajustements portent sur les directions générales suivantes :

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Dans la perspective du départ en retraite de l'actuel DGS, et pour permettre une continuité de service sur cette fonction stratégique, il est nécessaire de disposer d'un support de poste d'emploi fonctionnel supplémentaire afin de procéder au recrutement de futur occupant de la fonction. Ce poste de DGA, dénommé « Directeur Général Délégué » sera directement rattaché au Président.

Au sein de la Direction de la communication est proposée la création d'un poste de « Chargé de communication dispositifs sensibilisation déchets et filières Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) » (cadre d'emplois des attachés, catégorie A), en contrat de projet d'une durée de 3 ans. Ce poste vise à répondre au besoin d'accompagnement en communication dans le cadre du Plan Stratégique Déchets 2020-2026 ; en effet, de nombreuses actions d'envergure visant à modifier les usages des habitants ont été déployées par le pôle prévention des déchets de la DGTERE, telles que le changement des fréquences de collecte, les extensions des consignes de tri, l'ajout du tri à la source des biodéchets, la mise en place des contrats REP, et la construction d'une offre de prévention - sensibilisation. Ce poste est financé sur le budget annexe de la collecte des déchets.

L'activité courrier de la Ville de Bordeaux a été transférée à la cellule courriers et interventions de la Direction des services généraux de la Ville de Bordeaux. Ainsi, il est proposé de fermer le poste vacant de gestionnaire courrier, catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs, rattaché à la Direction des instances de la Ville de Bordeaux de la Direction

générale des services de Bordeaux Métropole. Cette fermeture s'inscrit dans un schéma de réduction de niveau de service (RNS) lié au transfert effectif de la mission vers la Ville. Cette RNS donnera lieu à un ajustement équivalent de l'attribution de compensation versée par la Ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole, conformément aux règles en vigueur.

## **DIRECTION GENERALE DU NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION**

Dans un contexte national de forte évolution des fournisseurs de systèmes d'informations RH, Sopra - l'éditeur de la solution Pléiades utilisée depuis 10 ans à la Métropole et sur 11 villes du territoire ayant mutualisé leur système d'information - a annoncé l'arrêt prochain de la maintenance accompagné d'un profond changement de modèle technique et financier. Cette solution couvre un très large pan d'activité RH : gestion administrative du personnel, paie, carrière, gestion des postes et organigrammes.

Pour assurer un portage interne suffisamment solide de ce projet urgent, complexe et de grande envergure, il est proposé d'ouvrir 7 postes de chefs de projet numérique experts SIRH : 5 postes à la DGNSI, 1 à la Mission SIRH de la Direction générale des ressources humaines, transformation et administration générale et 1 à la Mission SIRH du Pôle territorial ouest de la Direction générale des territoires, sur le cadre d'emplois des ingénieurs (catégorie A) et dans le cadre de contrats de projet d'une durée de 3 ans renouvelable.

En outre, il est proposé de créer un poste de chef de projet numérique (cadre d'emplois des ingénieurs et attachés, catégorie A) au sein de la Direction des programmes numériques urbains pour la reprise en gestion par la DGNSI de l'ensemble des systèmes de contrôle d'accès de la Ville de Bordeaux. Ce poste est financé par RNS de la Ville de Bordeaux.

## **DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES, TRANSFORMATION ET ADMINISTRATION GENERALE**

Au sein de la Direction de l'immobilier, Service sécurité sûreté, il est proposé de créer un poste d'assistant de gestion à la protection des travailleurs isolés (cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C), financé par RNS de la Ville de Bordeaux.

## **DIRECTION GENERALE TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES**

Au sein du Pôle Bâtiments, Direction de la construction et du patrimoine bâti, est créé un poste de chargé d'opérations bâtiments (cadre d'emplois des ingénieurs, catégorie A), qui assurera les missions de conduite d'opérations et de maîtrise d'œuvre de constructions neuves, de réhabilitation et de maintenance pour les Villes de Bruges et du Taillan Médoc. Ce poste est financé par RNS à 90 %.

Par ailleurs, au sein de la Direction d'appui administratif et financier, est proposée la fermeture d'un poste d'assistant de direction devenu vacant (cadre d'emplois des adjoints administratifs, catégorie C).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,  
**VU** la délibération N° 2026-2 du 30 janvier 2026 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 et relative à l'ouverture des crédits au chapitre sur les dépenses de personnel,  
**VU** le tableau des emplois et des effectifs,  
**VU** l'avis émis par le comité social territorial du 6 février 2026,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**il convient d'apporter ces ajustements au tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte de l'évolution des besoins de l'établissement et de l'organisation des services

**DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser la création et la suppression des emplois permanents dont le détail figure en annexe 1.

**Article 2 :** d'autoriser la transformation des emplois dont le détail figure en annexe 2.

**Article 3 :** d'autoriser la création, le renouvellement ou la fin des contrats de projet dont le détail figure en annexe 3.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur BOURLIEUX;

Contre : Monsieur ESCOTS

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Madame PAVONE, Madame RECALDE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mai 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------